A SUBSTITUER A L'ANCIENNE COPIE

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012-548 DU 31 DECEMBRE 2012

portant promotion du Colonel **Idrissou LATOUNDJI** au grade de Général de Brigade.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret 2010-593 du 31 décembre 2010 modifiant et complétant le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages des Agents Permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980 ;

Sur Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 décembre 2012.

DECRETE :

Article 1er : Le **Colonel Idrissou LATOUNDJI** est promu au grade de **Général de Brigade** pour compter du 1er avril 2013.

Article 2 : La promotion ci-dessus accordée donne droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980.

Article 3 : Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale, le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2012.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale,

Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale,
de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de
Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Ministre de l'Economie et des Finances,

Jonas GBIAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 PM 4 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MDN 4 MDEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 DOPA 1 INTERESSES 1 JO 1.